



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

**VILLE DE VARENNES-VAUZELLES**

Mairie, 54 Avenue Louis Fouchère  
BP 90121, 58 641 Varennes-Vauzelles Cedex

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES**

---

**Equipement mobilier de la médiathèque municipale de Varennes-Vauzelles**

---

**Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 25 octobre 2019 à 17h00**

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier pour la médiathèque de la ville de Varennes-Vauzelles.

Lieu : Médiathèque municipale - 54 avenue Louis Fouchère - 58640 Varennes- Vauzelles

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché à tranches

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Tranche ferme : Rayonnage courbe ou circulaire au centre de la médiathèque
02	Tranche ferme : Signalétique : Suspendue, frontale (magnétique...)
03	Tranche ferme : Panneaux-Claustras
04	Tranche ferme : Ludothèque, presse, mangas
05	Tranche ferme : Espace petite enfance : bacs
06	Tranche ferme : Espace jeux vidéo
07	Tranche ferme : Assises salle mutualisée pour l'heure du conte
08	Tranche optionnelle 1 : Bacs multimédias pour l'extension, chaises et tables pour enfants
09	Tranche optionnelle 2 : Réactualisation des rayonnages existants
10	Tranche optionnelle 2 : Présentoir -podium
11	Tranche optionnelle 2 : Tours ou étagères spécifiques, sur roulettes : en L, Y ou carrées
12	Tranche optionnelle 2 : Assises pour compléter celles achetées en 2019

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du marché ou délai d'exécution**

Le délai de livraison des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **3.2 – Date limite de remise des offres**

La date limite de remise des offres est indiquée en page de garde / première page du présent règlement de consultation.

### **3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur fonds propres et subventions.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses plans en annexe
- Le plan du rez-de-chaussée (Format DWG et PDF)

### **4.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com/>  
[Référence du dossier : 2019MOBMEDIATHEQ](#)

Les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site. Cette authentification permettra aux candidats d'être informés d'éventuels compléments, précisions ou rectifications apportées au cahier des charges.

### **4.2 Modification du dossier de consultation**

La ville de Varennes-Vauzelles conserve la faculté de modifier le dossier de consultation dans un délai de 7 jours francs avant la date limite de réception des offres. Les candidats ne pourront s'opposer à ladite modification qui ne sera communiquée qu'aux candidats authentifiés sur le site « achatpublic ».

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

Les candidats auront la faculté de demander des précisions sur les dispositions du DCE jusqu'à 7 jours francs avant la DLRO. Toute question fera l'objet d'une réponse écrite envoyée sur la plateforme de dématérialisation à toutes les entreprises s'étant identifiées sur la plate-forme de dématérialisation.

### **4.3 Documents à fournir au stade de l'attribution**

Le candidat retenu au terme de la procédure est tenu de produire les certificats de régularité fiscale et sociale (attestation URSAFF) de l'année N-1.

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

### **5.1 Plis remis en main propre /voie postale**

Sans objet

## 5.2 Remise des plis par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des plis par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com>

Les soumissionnaires pourront signer l'offre au moyen d'un certificat figurant sur la liste publiée par le MINEFI :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Dans l'hypothèse d'un dépôt par voie électronique non signé numériquement, la signature de l'acte d'engagement devra être régularisée suite à l'attribution du marché au titulaire. Le pouvoir adjudicateur applique le principe "*Dites-le nous une fois*". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6 – Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

### 6.1 Documents relatifs au dépôt de candidature

Le candidat affirme sous peine de résiliation qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique.

Le candidat certifie sur l'honneur qu'il a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales de l'année antérieure et qu'il emploie des salariés régulièrement au regard des articles D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis ou refus de produire les pièces demandées, le marché sera résilié de plein droit aux torts exclusifs du titulaire.

### A) Pièces à fournir

- le formulaire type DC1 (lettre de candidature),
- le formulaire type DC2 (déclaration du candidat individuel ou de membre du groupement DC2): conditions nécessaires pour le candidat d'accéder aux marchés publics et de présenter les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes,
- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
  - qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (fournir les attestations de régularité fiscale et sociale - attestations URSSAF de l'année N-1 - non obligatoires à ce stade de la consultation, pour réduire les délais de notification),
  - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
  - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L 8221-1, L 8221-3, L 8251-1, L 8221-8, L 8221-11, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du Code du Travail.
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- une attestation d'assurance risques professionnels,
- un relevé d'identité bancaire (RIB),

- le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices.

Par ailleurs, les noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution des prestations sont demandés : profils des intervenants envisagés sur le projet, titres d'études, qualifications professionnelles, références...

## **B) Les références et/ou qualifications :**

Toute qualification dont le candidat se prévaut doit faire l'objet de la fourniture de l'attestation correspondante délivrée par un organisme habilité.

S'agissant des références, le candidat doit les fournir à condition de respecter le secret professionnel en supprimant toute mention nominative ou toute mention permettant d'identifier les clients du candidat.

En revanche, le candidat peut fournir des références accompagnées des noms et coordonnées des contacts à condition d'avoir obtenu l'accord préalable et exprès de ses clients. Les références du candidat doivent porter sur des dossiers équivalents et pour des prestations de même nature avec une liste de prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois (3) dernières années indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé.

Il est rappelé aux candidats que toute inexactitude ou fausse déclaration dans le cadre d'un marché public est susceptible d'entraîner la résiliation du marché aux torts du titulaire.

NOTA : Si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans un même délai.

## **6.2 Documents relatifs au dépôt et à la présentation de l'offre proprement dite**

Les candidats doivent fournir :

- l'acte d'engagement et ses annexes, complété, daté et signé par les représentants qualifiés de chaque entreprise. Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS. En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises,
- le C.C.T.P à compléter (incluant détail quantitatif estimatif et bordereaux de prix),
- un mémoire technique : réalisation d'un mémoire de 15 pages maximum
- plans d'implantation suivant éléments fournis en annexe du C.C.T.P

En l'absence des documents demandés dans le cadre de l'offre, celle-ci sera rejetée comme incomplète.

## **7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 Jugement des candidatures**

Les critères de sélection intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure sont :

- garanties et capacités techniques et financières,
- les références professionnelles.

Les conditions d'élimination seront les suivantes :

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des éléments requis au titre du présent règlement de la consultation,
- candidat dont les capacités sont manifestement insuffisantes au regard du marché auquel ils soumissionnent.

## 7.2 Critère de jugement des offres

### 7.2.1 Critères

La ville de Varennes-Vauzelles choisira l'offre économiquement plus avantageuse en fonction des critères pondérés suivants :

1. La valeur financière jugée notamment au regard du détail quantitatif estimatif : 30 points
2. La valeur technique de l'offre, notamment au regard des documents explicatifs demandés à l'article 6.2 du présent document : 70 points

### 7.2.2 Méthode d'analyse

Le **critère prix** (30 points) est basé sur les prix fournis au devis quantitatif estimatif (CCTP), l'offre moins-disante régulière obtenant la note maximale (20 points), les notes des autres offres relevant de la formule :

$$30 \times [(offre régulière moins disante) / (offre du candidat)].$$

La **valeur technique** (70 points au total) est appréciée suivant les éléments techniques suivants :

- 20 points - Capacités suffisantes pour les collections (20 000 livres minimum)
- 10 points - Modularité, mobilité du matériel
- 15 points - caractéristiques esthétiques et fonctionnelles : Implantation fonctionnelle, permettant de bien se repérer, avec un classement clair des collections, et originale, diversifiée (en L, en Y, courbes, avec des tours, bacs...)
- 15 points - Les délais d'exécution, les conditions de livraison, le service après-vente et l'assistance technique, la sécurité des approvisionnements
- 10 points – Bilan carbone

L'échelle des appréciations est la suivante :

Note	Qualification	Explication
0	Absence d'information	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
1	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	Partiellement suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
4	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification
5	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification

L'absence de mémoire technique dans le dossier remis par le candidat rendra l'offre irrecevable.

**Après addition des points, le candidat qui obtient le plus grand nombre de points sur 100 est celui qui a l'offre économiquement la plus avantageuse.**

### **7.3 Demande de précisions**

La commune pourra faire compléter et/ou préciser les offres avant leur notation finale. Ces demandes ne pourront avoir pour conséquence de modifier substantiellement les offres remises.

### **7.4 Négociation**

Après ouverture des offres, la ville pourra négocier avec tous les candidats, sous quelque forme que ce soit (courrier postal, courriel etc.).

Les offres irrégulières ou inacceptables, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses, pourront également faire l'objet de négociations, à l'occasion desquelles ces offres pourront devenir régulières ou acceptables.

Détermination d'une offre anormalement basse :

1. calcul de la moyenne des offres déclarées régulières et appropriées
2. retrait des offres > de 20% à cette moyenne
3. calcul de la moyenne des offres restantes

Seront considérées comme anormalement basse les offres < de 10% à cette nouvelle moyenne. Les candidats concernés devront justifier leur(s) offre(s).

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur la qualité, les délais ou encore le prix. Elle sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats ayant soumissionné à cette consultation.

Toutefois, la Ville se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation conformément aux articles du décret susvisé.

## **8 - AUTRES DISPOSITIONS**

### **8.1 Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires (administratifs et techniques) concernant cette consultation ne peuvent être obtenus que via la plateforme du profil acheteur <https://www.achatpublic.com/>

Toutes les questions posées via la plateforme feront l'objet d'une diffusion systématique à l'ensemble des candidats authentifiés inscrits sur cet outil.

Les candidats non authentifiés n'auront pas accès à ces informations.